

Spécialité: Productions Animale

Le diplôme est accessible par la voie de la :


- Formation professionnelle continue
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

CFPPA/OFA  
EPLEFPA  
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE


 **TAUX DE RÉUSSITE**  
> Réussite 2022 : 1ère session

 **SATISFACTION**  
> Promotion 2022 : 1ère session

 **DURÉE**  
> 7 mois

 **CONDITIONS D'ADMISSION**  
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :  
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

 **Contact**  
stephane.babe@educagri.fr  
fatih.mansour@educagri.fr

**Le CAPa spécialité « métiers de l'agriculture » option « productions animales » est un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.**

*Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 3  
N° de fiche RNCP : 25 306.*

Activités

Qu'il soit dénommé employé qualifié ou ouvrier agricole polyvalent, le salarié assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales ou animales. Il utilise les différents matériels et équipements nécessaires aux travaux de l'exploitation et réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité.

Environnement du métier

- Travail en extérieur, dans la nature quelles que soient les conditions météorologiques.

Débouchés

Un ouvrier agricole trouve du travail chez les agriculteurs, au service de remplacement.

Poursuite de formation possible

- Le BP REA : Le Brevet professionnelle de responsable d'entreprise agricole.
- Etc.

**Conditions d'admission - Pré-requis**

- Aucun diplôme et aucune expérience exigés.
- Avoir une prescription (Pôle-Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, ...) via « Kairos ».
- Compléter un dossier d'inscription.

Classement en liste principale ou en liste complémentaire en fonction de l'entretien de sélection et des places financées.

Accès à la formation : Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement.

Lieu, horaires et dates des réunions d'informations collectives

CFPPA de Roanne Chervé-Noirétable, bâtiment « H » administratif, rendez-vous à l'accueil, route de Chervé 42124 PERREUX.

Dates et horaires des informations collectives : à venir, se rapprocher du centre de formation..

Date de la formation

Du lundi 07/11/22 au vendredi 02/06/23



**Durée de la formation**

939 heures dont 743 heures en centre de formation et 196 heures de PAMP (=stage).

**Objectifs de la formation**

Être capable de :

- Réaliser les travaux liés à la conduite des élevages.
- Réaliser des opérations liées aux productions de végétaux.
- Effectuer des travaux liés à l'entretien du matériel.

**Contenus principaux de la formation**

Modules d'enseignement général

- UCG1 - Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.
- UCG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle.
- UCG3 - Se repérer et interagir dans les situations de la vie professionnelle.

Modules d'enseignement professionnel

- UCP1 - Réaliser les travaux liés à la conduite de l'élevage en exploitation d'élevage
- UCP 2 - Réaliser des travaux liés à la production d'aliments de l'élevage.
- UCP 3 - Entretien des agroéquipements
- UCARE - Transformation des produits de la ferme

Période d'application en milieu professionnel (stages).

**Modalités pédagogiques**

Les cours sur les bases "théoriques", les visites, les travaux pratiques, les interventions de professionnels et d'acteurs du territoire, permettent de faire sens par rapport aux gestes professionnels à acquérir. La nécessité de mettre en œuvre des apprentissages en situations de travail nous oblige à tenir compte des typicités de productions par bassin d'emploi et/ou par saison. D'une manière générale, la variété des modalités pédagogiques permet donc une progression des apprentissages vers la capacité recherchée tout en diversifiant les situations d'apprentissage.



**Adaptation possibles du parcours**

La période en entreprise formatrice ainsi que la PAMP sont adaptées aux projets des stagiaires. Il est possible de ne faire que certaines UC (Unités Capitalisables).

**Modalités d'alternance**

6 semaines au CFPPA, 1 semaine de PAMP, 5 semaines au CFPPA, 2 semaines de PAMP, 4 semaines au CFPPA, 2 semaines d'UCARE (transformation des produits de l'entreprise agricole), 1 semaine au CFPPA, 3 semaines de PAMP et 5 semaines au CFPPA.

**Évaluation de la formation**

• En fonction du contexte et des prescriptions du référentiel, les « évaluations en situation professionnelle » peuvent être envisagées dans différents cadres :

- Les situations de travail au sein de l'entreprise de stage.
- La réalisation d'activités dans une entreprise partenaire, dans un atelier ou centre constitutif de l'établissement ou autres situations de travail réelles organisées par le centre de formation.

• L'évaluation peut prévoir la réalisation et l'observation d'une production, d'une « tâche » (réalisation d'actes professionnels) qui doit permettre au candidat d'expliquer les raisonnements conduits et les choix opérés.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

**Frais - Rémunération - Financements**

- Aucun frais pédagogique.
- Rémunération possible.
- Financement de la formation par le Pôle-Emploi. Tarifs à partir de 15 € TTC minimum de l'heure. Se rapprocher du centre de formation afin d'étudier les possibilités de financement.

**CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable**

42124 PERREUX  
Tél : 04.77.44.82.00  
cfppa.roanne@educagri.fr

